



Fédération Française De Sophrologie (FFDS)

Association Loi 1901

22 Impasse Condorcet - 85000 La Roche sur Yon - Tel: 07 62 36 82 11

E-mail: federation.sophrologie@gmail.com

www.federation-sophrologie.org

DOSSIER DE TITULARISATION ET BULLETIN D'ADHESION A LA FFDS (Si vous choisissez d'adhérer par courrier)

Si c'est votre première adhésion à la FFDS, attendez que votre titularisation soit acceptée avant de payer en ligne ou par chèque.

Si votre titularisation est acceptée, nous vous enverrons un mail afin de finaliser l'adhésion.

Si votre titularisation n'est pas acceptée et que vous avez joint votre chèque au courrier, celui-ci vous sera retourné.

NOM, prénom:

Adresse :

Code Postal / Ville:

Téléphone :

Mail :

Dates début et fin de votre formation:

Nombre de journées de formation à la sophrologie:

Nom et adresse de l'école:

Noms des formateurs:

Date d'obtention du diplôme ou de la certification permettant l'exercice (joindre la photocopie du diplôme):

Je demande mon inscription à la FFDS et atteste sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont conformes à la vérité.

DATE

SIGNATURE (précédée de la mention manuscrite 'lu et approuvé')



Fédération Française De Sophrologie (FFDS)

Association Loi 1901

22 Impasse Condorcet - 85000 La Roche sur Yon - Tel: 07 62 36 82 11

E-mail: federation.sophrologie@gmail.com

www.federation-sophrologie.org

CODE ÉTHIQUE DU SOPHROLOGUE (extraits)

Le sophrologue doit respecter la dignité et les valeurs morales et existentielles de la personne ainsi que la diversité de ses croyances personnelles.

Le sophrologue doit éviter toute action sur la conscience d'autrui risquant de la dénaturer ou de l'endommager. Il se doit de bien connaître ses propres limites professionnelles. Il s'engage à ne pas intervenir sur des sujets qui ne relèvent pas de ses compétences professionnelles, à ne jamais donner de conseil sur un traitement médical (sauf s'il est médecin), à ne proposer que des techniques ou exercices adaptés. Il se doit d'orienter son client vers un autre praticien (psychothérapeute ou psychiatre par exemple) si cela s'avère nécessaire.

L'alliance sophronique est un accord qui fixe la durée, le lieu, le rythme et le coût des séances.

Le sujet est libre d'arrêter les séances quand bon lui semble.

Le sophrologue s'engage de son côté à respecter le secret professionnel et la règle de la confidentialité.

Le sophrologue n'impose aucun dogme.

Il fait sien l'un des grands objectifs de la sophrologie: l'autonomisation de la personne.

Il s'interdit tout acte ou parole susceptible de nuire aux personnes qu'il reçoit professionnellement.

Le sophrologue exerce légalement et reçoit une rétribution pour les séances qu'il dispense et se soumet aux contrôles d'usage de l'URSSAF et des services fiscaux.

Fait à

le

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé"):



Fédération Française De Sophrologie (FFDS)

Association Loi 1901

22 Impasse Condorcet - 85000 La Roche sur Yon - Tel: 07 62 36 82 11

E-mail: federation.sophrologie@gmail.com

www.federation-sophrologie.org

Informations sur votre adhésion à la Fédération Française De Sophrologie

La Fédération Française de Sophrologie (FFDS) a été créée en 1995. Elle a pour but de fédérer les sophrologues et de leur apporter une information complète (méthodologique, fiscale, professionnelle...). Elle est aussi un élément de liaison: organisation de stages et de réunions, publication d'un bulletin trimestriel, édition d'un annuaire national des sophrologues, site internet...

IMPORTANT. L'annuaire internet de la FFDS est actualisé tous les ans, en janvier et, bien sûr, à **chaque nouvelle adhésion**. Pour une inscription en cours d'année, celle-ci sera valable jusqu'en décembre de l'année en cours. Ne peuvent être **membres titulaires** que les sophrologues certifiés ou diplômés. Seuls les membres titulaires peuvent apparaître dans l'annuaire.

Pour toute 1ère adhésion postérieure au 1^{er} avril en tant que membre titulaire : **réduction de 5 euros sur les tarifs ci-dessous.**

Pour toute 1ère adhésion postérieure au 1^{er} juillet en tant que membre titulaire : **réduction de 10 euros sur les tarifs ci-dessous.**

Pour toute 1ère adhésion postérieure au 1^{er} septembre en tant que membre titulaire : **réduction de 20 euros sur les tarifs ci-dessous.**

Pour toute 1ère adhésion postérieure au 1^{er} novembre en tant que membre titulaire : **celle-ci est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.**

	Membre Titulaire (année entière)
Je souhaite recevoir la revue par mail	44 EUROS
Je souhaite recevoir la revue par courrier postal	56 EUROS